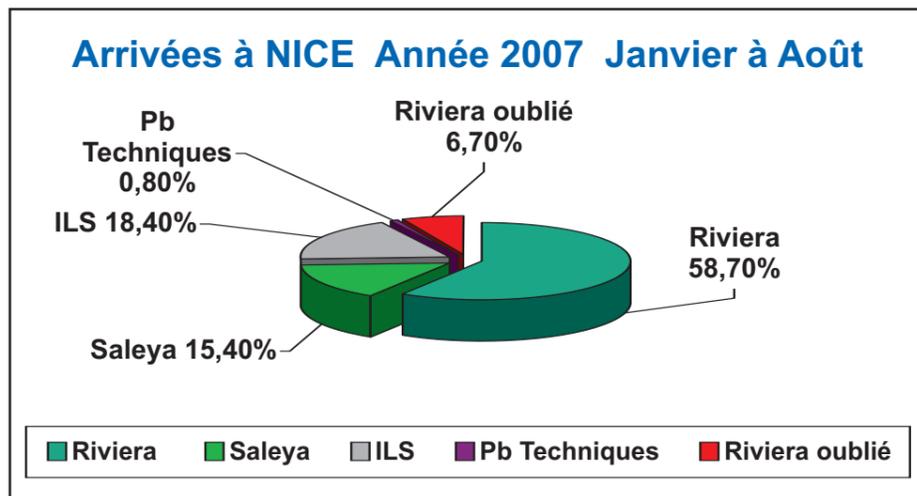


CAPSSA

**A bruit mini...
c'est l'harmonie**

Comité d'Action Pour la Suppression des Survol Abusifs

LE CAPSSA A 20 ANS



CAPSSA : Tél. : 04 93 74 36 17
 Site : capssa.free.fr
 E.mail : capssa.ab@wanadoo.fr

Mais n'oubliez pas, si n'ayant pas de contact direct vous laissez un message sur le répondeur, d'indiquer votre propre numéro de téléphone ou E-mail afin que nous puissions vous répondre.

NOS PERMANENCES

Nous rappelons que nos permanences ont lieu sur la place des Martyrs de la Résistance, près de la Poste principale d'Antibes, les 1er et 3ème samedis de chaque mois, de 9 à 12 heures.

Le Conseil d'Administration, le Bureau, et tous les adhérents du CAPSSA remercient Monsieur le Député-Maire d'Antibes pour son appui permanent à leur action et pour les recevoir, à l'occasion de ce 20^{ème} anniversaire, dans ce magnifique lieu de la Villa Eilenroc.

Antibes le 13 octobre 2007

SOMMAIRE

Le CAPSSA a Vingt ans	2
Les Grandes Lignes de l'Action du CAPSSA	2
Le Glossaire	3
L'Evolution des Survol	4
Les Arrivées à Nice	4
Nos Remerciements	4
Contact	4
Nos Permanences	4

Conseil d'Administration 2007-2008

Président :	Alain Biche
Vice-président :	Yves Tixier
Secrétaire :	Annie Lépicier
Secrétaire Adjoint :	Alain-Michel Champrenault
Trésorier :	Pierre Morichau
Administrateurs :	Gertraude Collot • Jean Dupré Philippe Fabre • Robert Kelleher Jean-Loup Lépicier • Cléa Pugnaire Maurice Rusbach • Jean-Pierre Sanche Jean-René Suzeau
Président d'Honneur :	Robert Chaussonnery

LE CAPSSA A VINGT ANS

Nous avons déjà longuement parlé de cet anniversaire du CAPSSA lors de notre Assemblée Générale du 10 février 2007 et dans notre bulletin de Juin 2007 que tous nos adhérents ont reçu.

Rappelons simplement que l'action motivée et continue du CAPSSA, avec l'appui constant des autorités de la ville d'Antibes, a permis d'arriver à une réduction importante du nombre des survols, puisque, à ce jour, près de 75% des avions contournent Antibes.

Que tous ceux qui ont participé à cette action (et ils sont nombreux...en vingt ans !), directement ou tout simplement par leur soutien, en soient ici remerciés.

En l'état des techniques actuelles, toute amélioration notable est difficile, mais il nous faut :

- suivre l'application des techniques passées;
- nous assurer de la limitation des vols de nuit (l'idéal étant un couvre-feu entre 23H et 06H);
- suivre et appuyer l'utilisation de nouvelles technologies permettant de réduire encore plus les survols de l'agglomération.

Alain Biche

LES GRANDES LIGNES DE L'ACTION DU CAPSSA

1987 : Tous les avions arrivant à Nice survolent Antibes

1987 : Les Antibois donnent naissance au CAPSSA

1994 : Sept ans plus tard une balise VOR/DME est installée à Cagnes sur Mer permettant une procédure d'arrivée contournant le littoral... son utilisation irrégulière incite le CAPSSA à persévérer.



1996 : 14 août !!
Manifestation à
l'Aéroport de Nice
de 600 Antibois

1997 : Cette procédure
(dénommée Riviera)
est enfin effective !

2000 : 1^{ère} Charte pour l'Environnement

2004 : Nouvelle procédure en cas de mistral évitant le survol d'Antibes (Saleya)

2005 : Signature d'un code de bonne conduite entre tous les partenaires (CAPSSA inclus)

2006 : 2^{ème} Charte pour l'Environnement 2006-2011

Depuis 2000, le temps de la concertation est venu. Par la concertation, il faut consolider les acquis, améliorer ce qui peut encore l'être, prendre en compte les autres problèmes environnementaux de l'aéroport.

APRES 20 ANS LE BILAN EST POSITIF :
75% DES AVIONS NE SURVOLENT PLUS ANTIBES
(Et sans gêner d'autres riverains)

GLOSSAIRE

Au cours des explications fournies à nos adhérents, nous sommes inéluctablement conduits à utiliser un jargon aéronautique particulier, qui, hélas, s'appuie sur l'anglais, et se trouve souvent sans équivalent officiel en français. En voici une liste, forcément non exhaustive, dans laquelle figurent également quelques acronymes ou sigles en français.

ACNUSA = Autorité de Contrôle des Nuisances Sonores Aéroportuaires.

« Comité des sages », créé en 1999, qui « émet...des recommandations (au gouvernement) sur toute question relative à la mesure du bruit,... à l'évaluation de la gêne sonore... à la maîtrise des nuisances sonores ...de l'activité aéroportuaire... et à la limitation de leur impact sur l'environnement ». Elle a un pouvoir de proposition, mais pas de décision.

CCI / ANCA = Chambre de Commerce et d'Industrie, Aéroport Nice-Côte d'Azur.

DGAC = Direction Générale de l'Aviation Civile (Paris). Subdivisée en Directions régionales (Aix-en-Provence pour le Sud-est) et en Districts (Côte d'Azur pour Nice et Cannes).

DME = Distance Measuring Equipment. Système de mesure de distance par rapport à une balise radioélectrique qui reçoit une interrogation émise par un avion et qui lui répond. Le temps mis, à la vitesse de la lumière, par l'impulsion pour aller de l'avion à la balise et en revenir permet de calculer (automatiquement bien sûr !) la distance qui sépare l'avion de la balise.

En général, le VOR et le DME sont couplés. La balise s'appelle alors VOR/DME, comme celle qui est installée sur l'hippodrome de Cagnes-sur-Mer.

EGNOS = European Geostationary Navigation Overlay Service. Système européen, utilisant un satellite géostationnaire, destiné entre autres à ramener de plusieurs minutes à moins de 6 secondes le délai d'incertitude lié à la panne d'un des satellites du GPS ou de Galiléo. Devrait permettre d'effectuer des approches satellitaires.

GALILÉO = Système européen, analogue au GPS, qui devrait être opérationnel vers 2013.

GPS = Global Positioning System. Système de positionnement, américain, constitué par une constellation de 24 satellites en orbite autour de la Terre.

IFALPA = International Federation of AirLine Pilots Associations. Fédération internationale des associations de pilotes de ligne.

IFR / VFR = Instrument / Visual Flight Rules. Règles de vol aux instruments / à vue. Régime réglementaire sous lequel a lieu un vol qui définit les responsabilités respectives du pilote et du contrôleur.

ILS = Instrument Landing System. Système précis d'approche aux instruments qui comprend deux composants :

le localiser, qui définit un plan vertical comprenant l'axe de la piste et le glide-slope (ou glide) qui définit le plan sur lequel descend l'avion en approche. Ce plan aboutit au sol à 300 mètres après l'entrée de la piste et il est calé à 3 degrés au-dessus de l'horizontale.

MDA = Minimum Decision Altitude. Altitude à laquelle le pilote doit remettre les gaz s'il ne dispose pas de références visuelles suffisantes pour atterrir.

MVI = Manœuvre à Vue Imposée.

OACI = Organisation de l'Aviation Civile Internationale. Siège à Montréal. Regroupe 188 états.



OCV = Organisme de Contrôle en Vol. Rattaché à la DGAC, composé de pilotes hautement qualifiés. Chargé de vérifier que les aéronefs sont exploités conformément aux réglementations, notamment en matière de sécurité, et si nécessaire de participer à l'évolution de celles-ci.

PAPI = Précision Approach Path Indicator. Indicateur visuel de pente d'approche, constitué de 4 lampes, matérialisant le plan d'approche finale.

SNCTA = Syndicat National des Contrôleurs du Trafic Aérien.

SNPL = Syndicat National des Pilotes de Ligne. Le plus important des 6 syndicats français de pilotes.

SOURDINE = Study of optimisation procedures for decreasing the impact of noise around airports.

Programme de recherche financé par la Commission européenne sur l'optimisation des procédures opérationnelles visant à réduire les nuisances sonores autour des aéroports.

VOR = Visual Omni-Range. Système qui définit, à partir d'une balise radioélectrique, la direction sur laquelle se trouve l'avion. Cette direction s'appelle l'azimut, radial en français. Elle est mesurée, de 0 à 360 degrés, dans le sens rétrograde (rotation des aiguilles d'une montre) à partir de la direction du Nord magnétique.